

MANDAT

Autorisant l'Auto-Ecole de la Comédie à créer une procédure de demande en ligne du permis de conduire (quel que soit le motif de la demande)

Je soussigné(e) :

NOM : Prénom(s) :

Date de naissance :

Commune de naissance :

Département, collectivité, d'outre-mer ou pays de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Portez-vous un dispositif de correction de la vue : OUI NON

Donne mandat à :

L'Auto-École de la Comédie dont le siège social est situé 8 rue Boussairolles à Montpellier représenté en son nom légal par Monsieur DELSAUT Thierry pour effectuer en mes lieux et place toutes les démarches utiles pour ma demande en ligne au permis de conduire quel que soit le motif de ma demande.

Fait à, le.....

Le Mandant :

Nom et prénom
suivis de la mention «Bon pour
mandat» et de la signature originale

Le Mandataire :

Auto-Ecole de la Comédie mention
«Bon pour acceptation» Signature +
tampon

**Représentant légal pour personne
mineure**

Nom :

Prénom :

Date et signature précédées de la
mention «Bon pour mandat»

AUTO ECOLE DE LA COMEDIE
Thierry DELSAUT
8, rue Boussairolles
34000 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 58 25 25 - Fax : 04 67 92 86 12
SIRET 421 284 688 00015 AGREMENT PREF E0203401090
Eurl au capital de 250 000€ - RCS de Montpellier

ATTESTATION D'HEBERGEMENT

Je soussigné(e),

NOM :
Prénom :
Né(e) le à
Demeurant :
.....
.....

Certifie sur l'honneur héberger à mon domicile ci-dessus mentionné :

Mme, Melle, Mr, (rayer les mentions inutiles)

NOM :
Prénom :
Né(e) le à
De nationalité :

Fait à, le.....

Signature :
de l'hébergeur

Signature :
de l'hébergé

JOINDRE : la **photocopie** de la **carte nationale d'identité recto verso** ou la carte de séjour ou le passeport ainsi qu'une copie **d'un justificatif de domicile de – de 6 mois** (eau, électricité, gaz, téléphone, avis d'imposition ou de non-imposition, quittance d'assurance, pour le logement : incendie, risques locatifs ou responsabilité civile, Titre de propriété ou quittance de loyer)

Article 441-1

Constitue un faux, toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende.